

## **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 FÉVRIER 2021 – 18H30**

**9 Présents :** Mesdames DUMONT, WIESENER, NAWROT, MARTZ et CORDONNIER  
Messieurs BURGER, HOUIN, THOMAS et CHÉRY

**2 pouvoirs :** Allan GATIMEL pour Roger BURGER et Muriel THIBAUD pour Isabelle MARTZ

**4 excusés :** Mme CONTOUX, M. GOUTHIER, M. ROUX et M. DOTTE

Secrétaire de séance : Mme MARTZ Isabelle

M. Gilles SOULIER, Président de la Communauté de Communes a présenté les missions et actions menées par l'intercommunalité.

### **1. BAIL DE LOCATION Ecole des filles**

Suite au conseil municipal du 19 janvier 2021, l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage de l'école des filles, sis 17 rue Clinchant a été proposé à la location.

- Prix du loyer : 350€ / mois
- Suite à plusieurs visites,
- Demande de location d'un particulier,
- Dossier complet reçu le 15 février 2021
- Les travaux seront achevés courant mars 2021

Madame le Maire propose la location du logement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Le conseil approuve la location du logement de l'école des filles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, dans les conditions prévues à la DCM n°20200119\_16 portant sur la détermination du loyer.

### **2. CONVENTION FACTURATION ASSAINISSEMENT CCMM**

Depuis janvier 2020, la commune de Thiaucourt-Regniéville sous-traite avec la Communauté de communes pour la facturation de l'assainissement.

Une convention pour la création d'un service commun de facturation entre la CCMM et la commune doit être signée.

- Coût CLECT : 938€ / an
- Estimation nombre de factures : 1000 / an

Le conseil autorise Madame le Maire à signer la convention de facturation avec la Communauté de Communes Mad et Moselle

### **3. MISE À DISPOSITION AGENT COMMUNAL AU SERVICE DU PÉRISCOLAIRE CCMM**

Un agent est mis à disposition du service périscolaire de la CCMM sur un poste de responsable de site pour 12H30 hebdomadaires

- Proposition convention de mise à disposition sur la totalité du temps de travail de l'agent soit 18h30/hebdomadaires.
- Durée : Du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2021
- Possibilité d'intégration définitive au 1<sup>er</sup> janvier 2022

**Le conseil autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes Mad et Moselle et à procéder à la facturation et à la récupération des charges afférentes.**

#### **4. NOMINATION STAGIAIRE AGENT TECHNIQUE POLYVALENT EN MILIEU RURAL**

Suite à un contrat à durée déterminée depuis le 09 décembre 2019, un agent technique peut-être nommé « stagiaire » sur un contrat fonctionnaire à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021.

- Visite médicale d'embauche effectuée en janvier 2021
- Reprise des services privés antérieurs – Echelon 2
- L'agent bénéficiera du régime indemnitaire (RIFSEEP – DCM 20191217\_1)
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021

**Le conseil approuve la nomination d'un agent technique en qualité de stagiaire, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.**

#### **5. BAUX DE CHASSE Tarif**

Conformément à la DCM N°20201006\_7 portant sur les baux de chasse,

- Détermination du tarif pour la location de la chasse sis du « Pré Choquart » pour une superficie de 487.25ha.

Proposition :

- 30.77€
- Durée 9 ans

**Le conseil municipal approuve la proposition de Madame le Maire de remettre la location de gré à gré et entérine la tarification de la location de la chasse sis du « Pré Choquart »**

#### **6. BAUX AGRICOLES**

##### **Convention exploitation des terres agricoles communales en rapport avec l'aménagement foncier en cours**

- Vu la délibération du Conseil départemental 54 en date du 18/05/2015, de procéder à une opération d'aménagement foncier et d'en fixer le périmètre sur la commune de Thiaucourt avec extension sur les communes de Viéville en Haye et Jaulny : REMEMBREMENT
- Vu la délibération : CP 06/19 N°33-3/3 / Rapport N°33 Aménagement foncier agricole forestier et environnemental de la commune de Thiaucourt-Regniéville : Envoi en prise de possession provisoire des nouvelles parcelles en 2019
  
- 96,63€ réévalué à l'indice du fermage du 01/10/2020 soit 96,81€

**Le conseil municipal approuve la proposition de Madame le Maire :**

- De signer les conventions d'exploitation des terres agricoles communales**
- De facturer les fermages 2020 au tarif de 96,81€**

## **7. ELECTION COLLÈGE HABITANTS\_COMITÉ COMMUNAL**

- DCM 20210119\_9 - Collège des habitants: 6 places sur candidature
- Délai de candidature : 15/02/2021
- Candidatures reçues :

Mme GUIDOU Sylvie, Mme GOUTHIER Marie, M. GRUY Frederic, M. BLONDEAU Thierry et Mme AMBROISE Caroline

**Le conseil municipal valide les candidatures proposées.**

**Un nouvel appel sera lancé pour 2 postes**

## **8. SORTIE PÉDAGOGIQUE ÉCOLE**

Une sortie pédagogique scolaire prévue en 2020 à Strasbourg a été validée par délibération N° 20191217\_5

- Sortie annulée cause COVID
- Demande de sortie pédagogique à Le Saulcy reçue le 17 février
  - Annulation DCM 20191217\_5 et remplacement par la sortie à LE SAULCY

**Le conseil municipal approuve l'annulation de la délibération n°20191217\_5 et la remplace par la validation de la sortie pédagogique à LE SAULCY pour l'année scolaire 2020-2021.**

**Cette sortie est intégrée à l'enveloppe financière mise à disposition de l'école**

## **9. RÉTROCESSION 1/3 DES VENTES CONCESSIONS CIMETIÈRES AU CCAS**

Suite à la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à l'abrogation de la disposition prévoyant la répartition du produit des concessions funéraires à hauteur d'un tiers au bénéfice du centre communal d'action sociale, la commune a la faculté de poursuivre la reversement du tiers du produit des concessions au CCAS.

Proposition : Rétrocéder 1/3 du produit de la vente des concessions du cimetière au bénéfice du CCAS

**Le conseil rejette la proposition (6 contres)**

**FIN DE SÉANCE : 21h20**